

Un pour cent réveille les tensions

GRANDSON Le Conseil communal a accepté à la majorité le budget 2024 présenté par la Municipalité lors d'une séance riche en annonces et en discussions autour de sujets divers.

ROBIN BADOUX

Après un budget 2023 marqué par la crise énergétique, la Municipalité de Grandson a proposé au Conseil communal un budget 2024 caractérisé notamment par le contexte inflationniste et l'augmentation des charges intercommunales, mais présentant, selon le texte du préavis, « un excédent de charge présumé qui reste dans des limites acceptables ».

L'augmentation des charges intercommunales concernent principalement les deux associations ASIGE et RADEGE, cette dernière voyant son budget augmenter de 36% suite à l'engagement de deux collaborateurs à 50%.

Au final, le budget 2024 présente un total de charges de 23 864 400 francs et un total de revenus de 22 912 400 francs. La commission des finances a relevé une fois de plus la qualité du préavis présenté et a exhorté les conseillers à accepter le budget proposé.

Un pour cent manquant ?

Un article du budget a toutefois retenu l'attention d'une partie des membres du Conseil : celui concernant l'indexation des salaires du personnel communal de 1% pour compenser

la perte de pouvoir d'achat.

« Cette augmentation est insuffisante et ne tient pas compte de toutes les augmentations, notamment des assurances maladie. Cela fait deux années consécutives que nous sommes en dessous de la moyenne cantonale pour l'indexation des salaires », a soulevé Christine Leu (PS).

« Cette indexation est plus que raisonnable, a rétorqué le syndic, Antonio Vialatte. Elle tient compte de l'indexation automatique qui fonctionne toute l'année dans notre institution. Nous estimons faire déjà assez d'efforts pour rester un employeur attractif. »

Malgré les arguments de la Municipalité, un vote a été demandé pour interrompre la séance afin de pouvoir amender le préavis.

Objectif : faire passer l'indexation à 2%.

« C'est quelque chose qu'il fallait préparer à l'avance ! Il y a des règles à respecter pour préparer un amendement ! » a alors réagi Hervé Cornaz (PLR), président de la CoFi.

La proposition pour interrompre la séance a toutefois été rapidement écartée lors du vote. Une décision du Conseil qui, somme toute, a probablement reflété la position de ses membres sur cet éventuel amendement.

Le budget 2024 a finalement été accepté à la majorité. « La Municipalité vous remercie pour votre confiance et assure qu'elle mettra tout en œuvre pour appliquer, maintenir et contenir ce budget, tout en assurant la qualité des services proposés à la population », a conclu Antonio Vialatte.

30 à l'heure peu respectés

Francesco Di Franco, municipal chargé de la Sécurité, a présenté au Conseil les résultats obtenus par deux radars sur le territoire de la commune.

Selon le rapport de gendarmerie, le radar installé à la rue de Neuchâtel a comptabilisé zéro dénonciation. En revanche, le radar « sympathique » installé à la rue Basse comptabilise 42,8% de non-respect des limitations, avec 7% dépassant les 40 km/h. « C'est un bon argument pour la gendarmerie pour améliorer la sécurité et les contrôles. Car les aménagements sont difficiles à la rue Basse », explique le municipal.

Commune mécène

La Municipalité a annoncé sa volonté d'acquérir l'œuvre réalisée par l'artiste Isabel Flores actuellement exposée au temple de Grandson pour 5800 francs.

« Ces toiles décorées ont tout à fait leur place ici, on a l'impression qu'elles ont toujours été là. C'est vraiment un coup de cœur pour moi et la Municipalité et c'est aussi une forme de reconnaissance pour Jorge Cañete et la Galerie Philosophique qui jouent un grand rôle pour le rayonnement de la commune », explique le syndic, Antonio Vialatte. Cette décision a également reçu l'aval du conseil de paroisse.

Compter sur ses atouts

La Municipalité a été questionnée par le Conseil sur sa position par rapport à la fermeture annoncée pour le 31 décembre de l'office du tourisme de Grandson. « Il n'y a pas encore de décision claire au sein de la Municipalité et nous ne savons pas comment l'ADNV (*ndlr*: Association pour le développement du Nord vaudois) fera la promotion touristique du Nord vaudois », a affirmé le syndic, Antonio Vialatte, qui avoue néanmoins compter sur les atouts culturels de la commune pour continuer à attirer les visiteurs, et notamment le château, perçu comme un excellent argument touristique.

Car avec les charges imposées par le personnel et le loyer, il ne resterait au final même pas 100 000 francs à l'ADNV pour faire la promotion du village. « Nous serons à la même enseigne que 70 autres communes du district lorsqu'il s'agira de faire la promotion du Jura-Nord vaudois. »

Comme Grandson, Orbe, Vallorbe, Romainmôtier et Yvonand sont aussi touchés.

Volg : la fin des haricots ?

Malgré l'aide de 1000 francs par mois octroyée par la Commune depuis le début de l'année, le magasin Volg risque bien de disparaître, faute de bons résultats. « Des réflexions sont en cours pour trouver des solutions, car nous sommes bien conscients qu'une fermeture aura un impact pour

les autres commerces et la population », a expliqué le syndic.

Une solution envisagée serait de proposer des produits de première nécessité à la Maison des Terroirs pour compenser la perte du magasin et continuer à servir la population ne pouvant se déplacer.

